



FICHER DE TRAITEMENT DES QUESTIONS DES ENTREPRISES V2

MAPA 02.2026

Réfection complète des toitures terrasses de Bâtiments sur les sites du CETA et du CERMAV

Campus Universitaire de SAINT MARTIN D'HERES (38)

Consultation / Avis de publicité BOAMP n° 26-75850

Avis rectificatif BOAMP n° 26-76088

Date de dernière mise à jour de ce fichier : 23/09/2026

Question n°1 LOT 02	Le CCTP indique 20 groupes au CERMAV, dont 2 au R22 à déposer, soit 18 à reposer. La DPGF prévoit 15 déposes et 13 reposes. Pouvez-vous confirmer les quantités et les groupes concernés ?
Réponse du CNRS	Il s'agit bien d'une erreur de quantité. La DPGF a été modifiée en conséquence (cf. document «CNRS_TT-CETA-CERMAV_DPGF_Lot02-CVC_20260916.xlsx» intégré en remplacement à la DPGF initiale).
Les documents de la consultation ont-ils été modifiés suite à cette question ?	OUI
Question n°2 LOT 01	Les surfaces d'isolant et de pare-vapeur ne sont pas bonnes sur la DPGF pour la partie du Bâtiment CERMAV et nous ne pouvons modifier sur la DPGF, pouvez-vous nous dire comment la modifier ?
Réponse du CNRS	Nous notons effectivement une erreur de quantité d'isolant sur la toiture du bâtiment CERMAV (poste 5.2.2 de la DPGF). La DPGF a été modifiée en conséquence (cf. document «CNRS_TT-CETA-CERMAV_DPGF_Lot01-Etancheite_20260916.xlsx» intégré en remplacement à la DPGF initiale). La quantité de pare-vapeur à mettre en œuvre reste, quant à elle, inchangée (266 m² sur la zone 2 cf. document « CNRS_TT-CETA-CERMAV_CCTP_Lot01-PlansCermav.pdf » correspondant à la zone à rénover entièrement).
Les documents de la consultation ont-ils été modifiés suite à cette question ?	OUI
Question n°3	Suite à la visite sur site, nous constatons la présence d'un conduit pouvant contenir de l'amiante. Le CCTP ne décrit pas d'intervention en SS4. Pouvez-vous confirmer la présence ou non d'amiante ?
Réponse du CNRS	Dans l'hypothèse d'amiante, une entreprise spécialisée interviendra afin de procéder au démantèlement de l'élément concerné.
Les documents de la consultation ont-ils été modifiés suite à cette question ?	NON
Question n°4	Suite à la visite sur site, il nous semble que la prestation de supportage des réseaux CVC sont demandés modifiés dans le lot ETANCHEITE et le lot CVC/PLOMBERIE. Pouvez-vous statuer ?
Réponse du CNRS	Une coordination entre ces 2 lots sera nécessaire : les supportages « définitifs » restent dans le lot CVC/PLOMBERIE
Les documents de la consultation ont-ils été modifiés suite à cette question ?	NON